

Yannick MOTEL

Délégué général, Les entreprises des systèmes d'information sanitaires et sociaux (LESISS)

« Je m'avoue tout à fait rassuré, car ma présentation reprendra pour une large part le propos de Michel Gagneux : le consensus nécessaire existe donc d'ores et déjà, au moins en ce qui nous concerne.

Le groupement LESISS, créé en 2005, rassemblait au départ 30 entreprises. Nous comptons désormais plus de 80 entreprises adhérentes, dont des acteurs de premier plan du secteur informatique, tels Microsoft, Orange ou Thalès, mais également de nombreuses PME innovantes. De ce point de vue, la position française en termes de capacité technique dans le domaine de la santé est tout à fait favorable.

Aujourd'hui, plusieurs constats inquiètent. Alors qu'en 2000, 1 personne sur 5 était âgée de 60 ans et plus, en 2050, la moitié de la population sera sexagénaire. Les évolutions démographiques sont donc préoccupantes. Elles accompagnent en outre la diminution des ressources disponibles. En 2015, 40 % du personnel hospitalier actuel sera à la retraite : c'est là un effet ciseau, avec l'augmentation de la demande et la diminution de l'offre, qu'il convient de bien anticiper. Dans le même temps, le contexte budgétaire se fait restrictif. En 2007, les pays de l'OCDE consacraient 9 % de leurs ressources dans les dépenses de santé (11,5 % pour la France). D'ici 2020, ce poste de dépense devrait connaître une augmentation de 50 %. Nous entrons donc dans une situation d'urgence, et il convient donc d'envisager la réforme du système actuel afin d'optimiser la prise en charge de tous dans le respect de l'équité. Face à ces défis, les technologies de l'information et de la communication ne constituent pas une fin, mais un moyen.

Par ailleurs, la perception par les citoyens du système de santé évolue également. En 2001, la France a été classée par l'OMS meilleur système de santé au monde. En 2006, deux Français sur trois s'en disaient satisfaits. Une récente étude, publiée cette semaine dans *Capital*, indiquait que 39 % des Français renoncent parfois aux soins pour des raisons économiques, même s'ils estiment à 74 % que le système se « dégrade de mois en mois ». Le « meilleur système de santé au monde » connaît donc des difficultés réelles qu'il convient d'affronter.

Les technologies sont donc un moyen au service de la mise en place d'un meilleur système de soin. Celui-ci est confronté à plusieurs grands sujets, adressés par divers projets réglementaires. La modernisation des hôpitaux verra la mobilisation de budgets importants, dont 1,5 milliard d'euros sera consacré aux systèmes d'informations. Il s'agira de doter l'ensemble des hôpitaux d'un système d'information communicant intra et extra hospitalier. Le sujet de l'hospitalisation à domicile intervient également dans ce cadre. Enfin la télésanté est appelée à connaître un déploiement très rapide dans un contexte de dynamique européenne. A ce sujet en matière d'e-santé, un seul fonctionnaire représente depuis 15 ans l'Etat français devant les instances communautaires. Il s'agira donc de renforcer rapidement cette présence pour donner un signe fort de la volonté d'implication de la France.



